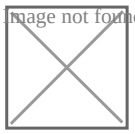

Logement avec demande de divorce

Par **Reda77**, le **30/05/2025** à **13:24**

Bonjour,

Je suis marié et nous avons trois enfants mineurs. Nous avons également un crédit immobilier pour l'appartement où nous vivons actuellement.

Nous souhaiterions divorcer, mais je ne sais pas par où commencer. Je suis en CDI et mon épouse est au chômage.

Dois-je d'abord commencer par vendre l'appartement ? Ensuite, où irait-elle habiter avec les enfants ?

Ou dois-je d'abord leur trouver un logement (et un logement pour moi aussi) pendant la phase de vente de l'appartement sous crédit ?

Enfin, pouvons-nous demander un divorce à l'amiable ?

Merci de votre temps.

Par **Zénas Nomikos**, le **31/05/2025** à **17:33**

Bonjour,

oui vous pouvez divorcer à l'amiable :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10567

Par **Marck.ESP**, le **31/05/2025** à **19:12**

Bonjour, bienvenue sur LegaVox

Vous pouvez effcetivement demander un divorce par consentement mutuel, sans passer par le juge, tant que vous vous mettez d’accord sur le partage des biens, la garde des enfants et les pensions éventuelles.

Ce type de divorce nécessite que chacun ait son propre avocat, et la convention de divorce est signée devant un notaire.

L’appartement est sous crédit immobilier, vous avez plusieurs options ;

Le vendre avant le divorce pour repartir sur une base financière indépendante, les fonds issus de la vente serviront à rembourser le crédit immobilier et le reliquat sera partagé entre vous époux selon les termes de votre régime matrimonial et des accords pris.

Vous pouvez décider selon un accord amiable de conserver le bien et transférer le crédit à celui qui le reprend (ce qui nécessite l’accord de la banque)

Enfin, vous pouvez le louer temporairement, si cela permet de stabiliser votre situation financière.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés